



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

**9372<sup>e</sup>** séance

Mardi 11 juillet 2023, à 11 h 10

New York

*Provisoire*

<i>Présidente :</i>	Dame Barbara Woodward . . . . .	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Albanie . . . . .	M. Stastoli
	Brésil . . . . .	M. Wazima Szatmari
	Chine . . . . .	M. Sun Zhiqiang
	Émirats arabes unis . . . . .	M. Bastaki
	Équateur . . . . .	M. Montalvo Sosa
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
	France . . . . .	M. Olmedo
	Gabon . . . . .	M <sup>me</sup> Betoé Ndojombouet
	Ghana . . . . .	M. Anyanah
	Japon . . . . .	M. Hamamoto
	Malte . . . . .	M. Ciscaldi
	Mozambique . . . . .	M. Afonso
	Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Chanda

## Ordre du jour

### La situation au Moyen-Orient

Lettre datée du 27 juin 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/484)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 11 h 10.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

### La situation au Moyen-Orient

#### **Lettre datée du 27 juin 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2023/484)**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Adedeji Ebo, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/484, qui contient le texte d'une lettre datée du 27 juin 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne la parole à M. Ebo.

**M. Ebo** (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité de me donner l'occasion de faire le point sur l'application de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Je présente cet exposé au nom de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, qui est actuellement absente du Siègle.

Depuis la dernière fois que le Conseil a examiné cette question (voir S/PV.9317), et conformément à la pratique établie, le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités en lien avec la résolution 2118 (2013). Depuis la dernière séance du Conseil sur la question, l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC continue de s'employer à clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale et aux déclarations suivantes de la République arabe syrienne. Malheureusement, tous les efforts déployés par le Secrétariat technique de l'OIAC pour

organiser la vingt-cinquième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne n'ont toujours pas porté leurs fruits.

Comme les membres du Conseil en ont été précédemment informés, le Secrétariat technique de l'OIAC a fourni à la République arabe syrienne la liste des déclarations et autres documents en attente demandés par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2019 qui pourraient aider à résoudre les 20 questions actuellement en suspens. En mai 2022, le Secrétariat technique de l'OIAC a proposé de traiter les questions relatives à la déclaration par des échanges de correspondance. J'ai été informé que, bien que la République arabe syrienne ait accepté cette proposition, le Secrétariat technique de l'OIAC n'a toujours pas reçu les déclarations ou autres documents demandés. Cela comprend la déclaration complète des activités du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques (CERS) et la déclaration des quantités d'agents neurotoxiques fabriquées dans une installation de production d'armes chimiques qui a été déclarée par la République arabe syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour fabriquer des armes chimiques.

Au vu de cette situation, et dans une nouvelle tentative pour s'acquitter de son mandat, le Secrétariat technique de l'OIAC a proposé de déployer en République arabe syrienne une équipe réduite composée de plusieurs membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations, afin de mener des activités limitées dans le pays. Le premier déploiement a eu lieu du 17 au 22 janvier, et le second du 12 au 19 avril. Les résultats du premier déploiement ont été communiqués aux États parties à la Convention sur les armes chimiques en mars, et les résultats du second seront présentés au Conseil exécutif de l'OIAC en temps opportun.

Le Secrétariat technique de l'OIAC reste pleinement déterminé à s'acquitter de son mandat consistant à vérifier l'application, par la République arabe syrienne, de toutes ses obligations en matière de déclaration au regard de la Convention, des décisions des organes directeurs de l'OIAC et de la résolution 2118 (2013). Toutefois, comme cela a été souligné précédemment, la pleine coopération de la République arabe syrienne avec le Secrétariat technique de l'OIAC est indispensable pour régler toutes les questions en suspens. Eu égard aux lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas encore été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC estime qu'à ce stade, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme

exacte et complète, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

Concernant les inspections dans les installations du CERS à Barzé et à Jamraya, j'ai été informé que le Secrétariat technique de l'OIAC continue de planifier la prochaine série d'inspections, prévue en 2023. J'ai le regret d'informer le Conseil que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques permettant au Secrétariat technique de l'OIAC de clore le dossier relatif à la découverte, en novembre 2018, d'un produit chimique visé au tableau 2 dans les installations du CERS à Barzé.

En ce qui concerne le mouvement non autorisé des deux cylindres liés à l'incident relatif à des armes chimiques survenu à Douma le 7 avril 2018, au cours duquel lesdits cylindres auraient été détruits lors d'une attaque menée contre une installation de fabrication d'armes chimiques, le Secrétariat technique de l'OIAC n'a toujours pas reçu d'informations sur le mouvement non autorisé de ces cylindres. Je demande une nouvelle fois à la République arabe syrienne de répondre de toute urgence à toutes les demandes du Secrétariat technique de l'OIAC.

Pour ce qui est de l'invitation adressée par le Directeur général de l'OIAC au Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés à se rencontrer en personne, je note que le Secrétariat technique de l'OIAC se tient prêt à poursuivre le dialogue sur un ordre du jour convenu pour cette réunion par le biais du canal convenu.

Je crois comprendre que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) continue de fournir un soutien à la Mission de l'OIAC en République arabe syrienne, conformément à l'Accord tripartite conclu entre l'OIAC, l'UNOPS et la République arabe syrienne. La prorogation actuelle de l'Accord tripartite est restée en vigueur jusqu'au 30 juin inclus. À la date du dernier rapport de l'OIAC (voir S/2023/484), la finalisation de la nouvelle prorogation de cet accord était en cours.

J'ai été informé que la Mission d'établissement des faits menée par l'OIAC continue d'étudier toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne. Dans ce contexte, le 28 juin 2023, le Secrétariat technique de l'OIAC a publié un rapport de la Mission d'établissement des faits sur des incidents relatifs à une allégation d'emploi de produits chimiques toxiques comme arme à Kharbit Massasna le 7 juillet et le 4 août 2017. Le rapport

conclut que les informations obtenues et analysées conformément au mandat de la Mission d'établissement des faits n'ont pas fourni de motifs raisonnables à la Mission pour établir que des produits chimiques toxiques avaient été utilisés comme arme dans les incidents signalés. Je crois comprendre que la Mission prépare actuellement les prochains déploiements et rendra compte au Conseil exécutif de l'OIAC des résultats de ses travaux en temps utile.

L'Équipe d'enquête et d'identification poursuit également ses enquêtes sur les événements survenus en République arabe syrienne pour lesquels la Mission d'établissement des faits a établi que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques avait eu lieu, et elle publiera d'autres rapports en temps voulu.

Pour terminer, je voudrais renouveler l'appel lancé à maintes reprises par la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement : l'emploi d'armes chimiques où que ce soit, par qui que ce soit, et en quelque circonstance que ce soit, constitue une violation grave du droit international. Rien ne saurait justifier leur utilisation. Nous devons tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité du tabou contre ces armes horribles. Les responsables de telles attaques doivent être identifiés et amenés à en répondre, dans l'intérêt des victimes et pour prévenir toute nouvelle guerre chimique. Le Bureau des affaires de désarmement se tient prêt à fournir tout l'appui et toute l'assistance possibles.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ebo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. DeLaurentis** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ebo de son exposé de ce matin et des efforts continus déployés par le Bureau des affaires de désarmement et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur cette question importante.

Alors que nous sommes à nouveau réunis pour discuter des multiples violations graves et éhontées de la Convention sur les armes chimiques et des résolutions du Conseil de sécurité, nous nous souvenons des nombreuses vies que le régime d'Al-Assad a ôtées par ses attaques à l'arme chimique, solidement étayées dans les rapports de l'OIAC, et nous nous souvenons de tout le temps que nous avons passé à traiter cette question et à demander des comptes.

Cela fait bientôt 10 ans que la Syrie a adhéré à la Convention sur les armes chimiques, mais elle continue de dissimuler les détails de son programme d'armes chimiques. Elle fait fi de manière flagrante des obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 2118 (2013) et continue de violer la Convention. Les États-Unis condamnent avec la plus grande fermeté l'emploi répété de ces armes horribles par le régime syrien, comme attesté, tout dernièrement, dans le rapport de l'OIAC du 27 janvier 2023, qui attribue au régime d'Al-Assad l'emploi d'armes chimiques lors de l'attaque du 7 avril 2018 à Douma.

La Syrie cherche peut-être à retarder et à entraver les efforts visant à remédier à ses manquements, ainsi qu'à éviter de rendre des comptes, en espérant pouvoir le faire suffisamment longtemps au point que la communauté internationale se désintéresse de la question. Cependant, nous sommes déterminés à collaborer avec nos partenaires pour veiller à ce que cela ne se produise pas. Cet effort a été couronné de succès lors de la cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est conclue récemment à La Haye. Tandis que le régime d'Al-Assad et ses complices ont cherché à bafouer ou à saper la légitimité des efforts de l'OIAC sur le dossier syrien, notamment les travaux de l'Équipe d'évaluation des déclarations, de la Mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification, nous avons collaboré avec une large coalition de partenaires durant la Conférence d'examen afin de rester fermes dans notre refus d'accepter tout ce qui pourrait compromettre ces efforts. Et en effet, l'OIAC poursuivra son travail crucial sur ce dossier.

Il reste très clair, notamment à la lumière des délibérations menées lors de la Conférence d'examen, que le régime d'Al-Assad et ses complices sont du mauvais côté de l'histoire et qu'ils seront jugés en conséquence. Cette question continuera d'exiger notre attention à l'OIAC et au Conseil de sécurité tant que la Syrie n'aura pas déclaré l'intégralité de son programme d'armes chimiques et détruit de manière complète et vérifiable ses stocks et ses installations de production, et tant que les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie n'auront pas répondu de leurs actes et que justice n'aura pas été rendue aux victimes de ces attaques. Toute approche autre que celle tendant à une conformité totale et sérieuse représente une menace pour la norme mondiale contre l'emploi d'armes chimiques et contre l'objectif même sous-tendant la Convention sur les armes chimiques.

Nous appuyons les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi que d'autres entités qui recueillent des informations et des éléments de preuve susceptibles de faciliter les enquêtes et les poursuites contre les membres du régime d'Al-Assad et de Daech responsables d'attaques à l'arme chimique en Syrie. Nous soutenons également les efforts des pays tiers qui exercent leur compétence pour juger les crimes internationaux commis par d'anciens responsables du régime d'Al-Assad et des membres de Daech. Les États-Unis continueront d'exiger que les auteurs d'attaques à l'arme chimique rendent des comptes, et mènent encore aujourd'hui des enquêtes et des poursuites sur les crimes impliquant des armes chimiques. Nous demandons aux membres du Conseil de se joindre à nous dans ces efforts. Les enjeux sont bien trop importants pour que nous nous contentions de moins.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous regrettons qu'aujourd'hui, les membres du Conseil de sécurité doivent une fois de plus perdre leur temps à discuter du dossier chimique syrien, alors qu'aucun fait nouveau exigeant l'attention du Conseil de sécurité n'est survenu au cours des deux derniers mois. Damas, malgré toutes les difficultés, continue de coopérer avec le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Les récents rapports du Directeur général en attestent, mais pour le reste, ils ne diffèrent en rien des documents partiels aux formules préétablies, signés par M. Arias.

Nous avons déclaré à maintes reprises que discuter de cette question au Conseil une fois par trimestre suffirait. Cela nous permettrait d'évaluer la situation sur le terrain et les progrès réalisés dans l'application de la résolution 2118 (2013). Cependant, comme le montrent les déclarations répétées des États occidentaux à chaque séance, ils ont depuis longtemps oublié l'objectif énoncé dans cette résolution et ne tiennent aucunement compte de toutes les mesures prises par Damas. Leur seul objectif est de profiter de toutes les occasions pour tenter de discréditer les autorités syriennes au Conseil de sécurité. Nous nous sommes toujours opposés à une telle approche, qui porte un préjudice tangible à l'autorité du Conseil.

De toute évidence, la réputation de l'ONU ne préoccupe guère les États-Unis et leurs alliés. J'en veux

pour preuve la situation préoccupante actuelle de l'OIAC, dont le Secrétariat technique, sous l'influence des pays occidentaux, déclare plus ou moins ouvertement qu'il promeut les intérêts de l'Occident. Le récent rapport de la Mission d'établissement des faits sur les incidents survenus à Kharbit Massasna les 4 juillet et 7 août 2017, qui a pourtant été établi à la demande de la Syrie, en est un bon exemple.

Je note que les documents correspondants n'ont été distribués au Conseil de sécurité qu'hier, en violation flagrante des délais impartis aux membres du Conseil pour examiner des documents aussi volumineux, consulter leurs capitales et définir leur position. Selon le rapport, les experts n'auraient pas été en mesure de parvenir à une conclusion sur l'utilisation de matières chimiques toxiques contre les forces armées syriennes en raison d'un manque de preuves. Bien entendu, si les activités du Secrétariat technique avaient respecté strictement les dispositions de la Convention et les principes fondamentaux relatifs à la conduite d'une enquête, en particulier la collecte et la chaîne de conservation des éléments de preuve, aucune question ne se serait posée. Or, la réputation du Secrétariat technique avait déjà été gravement entachée par ses violations peu scrupuleuses de ces principes dans l'analyse d'autres incidents, lorsque les experts n'avaient pas hésité à utiliser des données tirées de sources ouvertes ou des informations obtenues a posteriori auprès de tiers, dont certains étaient connus pour leur partialité.

Cela n'a pas empêché les experts de l'OIAC de conclure à la culpabilité de Damas. Et lorsque les informations disponibles ne permettaient pas de dénigrer les autorités syriennes, ils sont allés jusqu'à littéralement éditer les documents préparés, comme dans le cas du tristement célèbre rapport de la Mission d'établissement des faits sur l'incident mis en scène à Douma en 2018. Même les experts de l'OIAC ont parlé de cette violation flagrante de ses principes. Mais au lieu de remettre son organe subsidiaire dans le droit chemin et de rétablir la réputation du Secrétariat technique, les dirigeants, protégés par les pays occidentaux, sont allés encore plus loin. Ils défendent désormais ouvertement la méthode consistant à étayer diverses conclusions non pas par des faits, mais en invoquant de prétendues « raisons de croire ». De fait, les experts techniques ont déjà admis qu'il se fonde sur une position politique prédéfinie avec laquelle ils font concorder toutes les informations qu'ils obtiennent, indépendamment de leur plausibilité. Les incohérences inévitables qui en découlent sont tout simplement ignorées. Lorsque les pays occidentaux ont besoin de rejeter la faute sur les forces armées syriennes, le Secrétariat

technique tire sans hésiter les conclusions nécessaires. Dans les autres cas, les experts lèvent les bras au ciel et refusent de reconnaître les faits concernant l'utilisation d'armes chimiques par les terroristes et les militants, prétextant « un manque de preuves ».

Aujourd'hui, les délégations occidentales au Conseil de sécurité diront tout ce qu'il faut, que cela soit vrai ou pas, pour défendre l'honneur des dirigeants de l'OIAC, tout en qualifiant nos inquiétudes entièrement justifiées concernant leurs activités de pure « propagande russe ». Dans le même temps, ils omettront délibérément le fait que le Directeur général de l'OIAC, M. Arias, a lui-même parlé de la méthode d'analyse susmentionnée, si l'on peut appeler cela une méthode, dans cette salle en février (voir S/PV.9255). Nous rappelons que M. Arias tentait alors de justifier par tous les moyens les conclusions auxquelles était parvenue l'Équipe d'enquête et d'identification illégitime au sujet de l'incident de Douma. Il est dommage qu'aujourd'hui, les membres du Conseil n'aient une fois de plus pas la possibilité de lui poser des questions, qui sont nombreuses, sur les travaux de l'entité qu'il dirige, ce qui rend cette discussion d'autant plus inutile.

Inutile d'attendre des délégations occidentales qu'elles reconnaissent les conséquences de leurs politiques à courte vue concernant l'OIAC. La volonté de transformer le Secrétariat technique d'organe impartial et faisant autorité en un simple outil auquel on peut facilement avoir recours pour faire pression sur les États que Washington considère comme indésirables a déjà conduit à son déclin. Cette même Équipe d'enquête et d'identification a été créée au mépris flagrant de la pratique qui consiste à prendre des décisions par consensus et a été dotée de certaines fonctions attributives, en violation des dispositions de la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Nous soulignons une fois de plus qu'aucun résultat produit par l'Équipe ne peut être considéré comme légitime. Les conclusions de cette entité docile ont déjà servies à justifier la décision punitive de la Conférence des États parties de l'OIAC de suspendre les droits de la Syrie, un État souverain qui respecte scrupuleusement la Convention. En d'autres termes, si Washington et les autres capitales occidentales le décident, toute partie à la CIAC peut être punie.

En outre, dans le contexte actuel de frénésie antisyrilienne, des questions réellement importantes et pressantes, comme la possibilité que des armes chimiques tombent entre les mains de terroristes, sont délibérément négligées parce qu'elles remettent en question la présomption de culpabilité de Damas. Par conséquent, au lieu d'aborder

les questions relatives à la coopération entre l'ONU et l'OIAC à l'Assemblée générale ou de discuter de l'application de la résolution 2118 (2013) au Conseil, tout ce que l'on entend ce sont les mêmes accusations infondées et éculées contre Damas. En outre, les pays occidentaux ne s'arrêtent pas à la Syrie. Nous ne serions pas surpris qu'aujourd'hui, par exemple, la présidence britannique du Conseil, comme elle l'a fait lors de séances précédentes sur le dossier chimique syrien, poursuive sa campagne de désinformation et répète, sans raison aucune, ses allégations concernant le prétendu emploi d'armes chimiques par la Russie. Comme toujours, nous ne répondrons pas à de telles inventions.

Pour terminer, je tiens à souligner une fois de plus que les politiques irresponsables des pays de l'Occident collectif, fondées sur leur haine du Gouvernement syrien légitime, auront des conséquences extrêmement négatives pour la sécurité internationale parce qu'elle sape les efforts des États Membres visant à garantir la non-prolifération et la destruction des armes chimiques. Nos collègues occidentaux en portent l'entière responsabilité, malgré leurs tentatives de prouver le contraire.

**M. Afonso** (Mozambique) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et mon pays, le Mozambique. Nous remercions M. Adedeji Ebo, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, pour les éléments d'information actualisés portés à notre attention. Nous saluons aussi la participation à la présente séance des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la République de Türkiye.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Les trois membres africains du Conseil remercient l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de son cent dix-septième rapport mensuel (voir S/2023/484), qui couvre la période allant du 24 mai au 23 juin. Nous tenons à exprimer notre soutien à ses travaux. À cet égard, nous nous félicitons de la conduite d'activités limitées dans le pays par un groupe restreint de membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations, dans le cadre des efforts constants déployés par le Secrétariat technique de l'OIAC pour s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 2118 (2013), et il nous tarde de prendre connaissance des conclusions de cette mission. Nous prenons acte du fait que l'autorité nationale syrienne a présenté son cent quinzième rapport mensuel sur les activités liées à la destruction de ses armes chimiques et installations de fabrication d'armes chimiques sur son

territoire, suivant la prescription du Conseil exécutif de l'OIAC.

Nous saluons les mesures prises récemment par le Gouvernement syrien conformément à ses obligations au titre de la résolution 2118 (2013). La réponse donnée par le Gouvernement en avril aux résultats de l'analyse des échantillons prélevés par l'Équipe d'évaluation des déclarations en avril 2019 est un pas dans la bonne direction. En outre, il convient de féliciter de l'accord conclu entre le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique en vue d'organiser une réunion à Beyrouth pour aborder toutes les questions relatives au programme d'armes chimiques du pays. Les trois membres africains du Conseil espèrent que cette séance servira de prélude à un dialogue direct de haut niveau entre le Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés et le Directeur général de l'OIAC. Le Gabon, le Ghana et le Mozambique sont convaincus qu'une rencontre entre les deux dignitaires contribuerait à renforcer la confiance et à donner l'impulsion nécessaire pour faire avancer les différents aspects du programme et encourager la poursuite de la coopération.

Les mesures prises récemment par le Gouvernement syrien, si elles sont maintenues et étendues à d'autres questions en suspens, nous rapprocheront du règlement de la situation. Toutefois, nous demeurons préoccupés par l'absence de progrès substantiels. À l'avenir, nous espérons voir s'établir une coopération productive entre le Secrétariat technique de l'OIAC et l'autorité nationale syrienne afin de régler de manière satisfaisante toutes les questions en suspens.

Toute la communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, doit garder à l'esprit les risques de résurgence et les menaces croissantes d'une guerre chimique et prendre de toute urgence des mesures en vue de l'avènement rapide d'un monde exempt d'armes chimiques. Les trois membres africains du Conseil s'opposent collectivement à l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient l'auteur, le lieu ou les circonstances. Nous demeurons fermement attachés aux normes établies interdisant l'emploi d'armes chimiques et à tous les efforts menés pour préserver l'humanité du fléau que représentent ces armes, notamment leur fabrication, leur stockage ou leur emploi. À cet égard, nous réaffirmons notre ferme appui à la résolution 2118 (2013).

Nous exhortons le Conseil à apporter son concours en vue de régler par des moyens plus constructifs les problèmes qui empêchent de réaliser des progrès véritables dans l'application intégrale de la résolution 2118 (2013). L'élimination rapide du programme d'armes

chimiques de la Syrie est un élément important de notre objectif commun en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, les trois membres africains du Conseil encouragent les deux parties à poursuivre dans un esprit constructif le dialogue et leur coopération sur toutes les questions en suspens. Nous soulignons que la destruction de toutes les catégories d'armes chimiques dans le cadre d'une vérification internationale stricte reste l'un des principaux objectifs de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

**M. Hamamoto** (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Haut-Représentant adjoint, M. Ebo, de son exposé.

En mai, la cinquième Conférence d'examen de la Convention sur les armes chimiques a été une occasion inestimable d'aborder un large éventail de sujets liés aux armes chimiques. Il est regrettable qu'en dépit des efforts déployés et des négociations intensives menées par les États parties, nous ne soyons pas parvenus à un consensus sur un document final pour la Conférence.

Néanmoins, dans le cadre de la Conférence d'examen, 57 États parties se sont dans une déclaration conjointe, exprimés d'une seule voix pour réaffirmer leur ferme condamnation de la menace ou de l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit, à tout moment et en toutes circonstances, y compris par les Forces aériennes arabes syriennes, comme l'a conclu l'Équipe d'enquête et d'identification dans son rapport.

L'emploi d'armes chimiques par la Syrie continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Nous tenons à exprimer notre profonde inquiétude face à la persistance des lacunes, incohérences ou disparités dans la déclaration initiale et les déclarations ultérieures de la Syrie, comme le confirme une fois de plus le dernier rapport mensuel en date du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2023/484). Le Japon exhorte la Syrie à coopérer de bonne foi avec le Secrétariat technique de l'OIAC et à fournir tous les documents demandés afin de régler les questions en suspens liées à sa déclaration initiale et aux déclarations ultérieures qu'elle a soumises.

Nous nous félicitons des efforts constants déployés par l'OIAC et son secrétariat technique pour régler toutes les questions en suspens, notamment la deuxième série d'activités limitées menées dans le pays par l'Équipe d'évaluation des déclarations. Cependant, le déploiement

d'une équipe réduite, sans aucune consultation technique avec l'autorité nationale syrienne, ne saurait suffire. Nous demandons instamment au Gouvernement syrien de s'acquiescer pleinement des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013) en accordant un accès total et sans entrave au personnel de l'Équipe d'évaluation des déclarations afin de vérifier le respect par la Syrie de toutes ses obligations en la matière.

Nous déplorons également l'absence de progrès concernant l'organisation d'une réunion de haut niveau entre le Directeur général de l'OIAC et le Ministre syrien des affaires étrangères, ainsi que s'agissant de la prochaine série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne.

Le Conseil de sécurité ne peut rester silencieux et tolérer l'impunité des responsables de l'emploi d'armes chimiques contre leur propre peuple. Le Japon renouvelle son soutien sans faille aux efforts déployés par l'OIAC et son secrétariat technique pour amener les responsables de l'emploi d'armes chimiques à répondre de leurs actes et garantir l'élimination complète des armes chimiques en Syrie.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Adedeji Ebo, de son exposé. Nous saluons également la participation à la présente séance des représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Türkiye.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), pour fournir des informations détaillées et indépendantes sur l'état d'avancement du processus d'élimination complète et vérifiable des armes chimiques en République arabe syrienne. Le rapport de l'OIAC, présenté au Conseil de sécurité conformément au paragraphe 12 de la résolution 2118 (2013) (voir S/2023/484), souligne une fois de plus l'absence de progrès significatifs en la matière en raison des limitations qui ont été imposées, et ce malgré les efforts consentis par les équipes techniques. C'est pourquoi nous exhortons la République arabe syrienne à se conformer aux exigences de l'OIAC, à soumettre rapidement les informations requises pour clarifier toutes les lacunes recensées dans ses déclarations et à permettre au personnel des équipes techniques de l'OIAC d'accéder sans restriction à tous les sites et lieux faisant l'objet d'une enquête.

Ma délégation saisit cette occasion pour réaffirmer le contenu de la déclaration conjointe sur l'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne, prononcée par le représentant de l'Équateur au nom de 57 pays dans le cadre de la cinquième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes chimiques, qui s'est tenue du 15 au 19 mai à La Haye, au Royaume des Pays-Bas. Huit membres du Conseil de sécurité, à savoir l'Albanie, les États-Unis, la France, le Japon, Malte, le Royaume-Uni, la Suisse et mon pays, l'Équateur, se sont associés à cette déclaration.

Pour terminer, je réaffirme l'appui de l'Équateur aux travaux de l'OIAC et je rappelle, comme l'ont fait plusieurs délégations, que l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient l'auteur, le lieu, le moment ou les circonstances, ne peut ni ne doit rester impuni.

**M. Ciscaldi** (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ebo de son exposé.

Les enquêtes indépendantes menées par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ont démontré que la Syrie a utilisé des armes de destruction massive contre sa population à neuf reprises. Dix ans après l'adoption de la résolution 2118 (2013), la Syrie n'a toujours pas divulgué toutes les informations nécessaires concernant ses stocks, qui n'ont pas été complètement éliminés. L'absence de progrès en la matière est extrêmement préoccupante, et la Syrie est entièrement responsable de cette situation. La Syrie doit s'acquitter de la responsabilité qui lui a été confiée en autorisant l'accès nécessaire au personnel de l'OIAC qui doit être déployé dans le pays.

Le récent déploiement limité des équipes de l'OIAC qui a eu lieu le mois dernier n'est pas une solution de substitution satisfaisante. La Syrie doit cesser d'entraver les travaux du Secrétariat technique et se mettre en conformité avec ses obligations internationales. Malte exprime son appui au travail indépendant, impartial et professionnel de l'OIAC et de son secrétariat technique. Le rôle crucial qu'ils jouent pour éliminer les armes chimiques dans le monde et garantir leur élimination complète en Syrie est très apprécié. Toute affirmation sans fondement cherchant à saper la crédibilité de l'OIAC ou à remettre en cause ses conclusions doit être traitée et réfutée de manière appropriée par les membres du Conseil.

En 2013, le Conseil a décidé à l'unanimité que les responsables de l'utilisation d'armes chimiques devaient répondre de leurs actes. Le recours aux armes chimiques ne peut et ne doit pas rester impuni. Seule une coopération

véritable de la Syrie avec l'OIAC peut garantir la confiance de la communauté internationale dans l'élimination complète et vérifiable du programme d'armes chimiques de la Syrie. Elle doit fournir les assurances nécessaires concernant son programme d'armes chimiques, conformément à la Convention sur les armes chimiques.

Malte estime que le Conseil de sécurité doit concentrer ses efforts et ses ressources sur la réalisation d'avancées concrètes dans l'application de la résolution 2118 (2013). En tant que membres du Conseil, nous avons le devoir de faire comprendre que l'emploi d'armes chimiques est intolérable, et que ceux qui ne respectent pas leurs obligations devront répondre de leurs actes.

Pour conclure, Malte réaffirme son plein appui au Secrétariat technique de l'OIAC et à ses équipes techniques, qui s'acquittent de leur mandat de manière indépendante et impartiale, conformément aux normes internationales les plus strictes. Malte condamne une nouvelle fois catégoriquement l'emploi d'armes chimiques par tout acteur et en toutes circonstances.

**M. Stastoli** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord M. Ebo de son exposé.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté l'emploi répété d'armes chimiques par le régime syrien et son refus de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), et appuyons tous les efforts déployés pour amener les auteurs de ces actes à en répondre. Nous déplorons le refus persistant du régime d'Al-Assad de se conformer à la Convention sur les armes chimiques et à la résolution 2118 (2013), ainsi que son manque de bonne volonté et sa mauvaise foi, comme le révèlent les 116<sup>e</sup> et 117<sup>e</sup> rapports périodiques de l'OIAC. Nous condamnons le refus du régime d'Al-Assad de répondre aux 20 questions en suspens concernant ses déclarations erronées depuis 2019. Nous condamnons une nouvelle fois le refus, depuis avril 2021, de délivrer un visa à l'expert technique principal de l'Équipe d'évaluation des déclarations. Le comportement du régime syrien est aberrant et devrait susciter le mépris de la communauté internationale et, surtout, faire l'objet d'une réponse ferme du Conseil.

Dans ce contexte de non-coopération persistante de la part du régime syrien, nous prenons note du déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations en Syrie avec un effectif réduit en janvier et de l'arrivée, en juin, d'échantillons dans les laboratoires de l'OIAC, où ils seront analysés. Nous attendons avec intérêt les résultats.

Nous attendons avec tout autant d'intérêt les inspections des installations de Barzé et Jamraya.

Nous saluons le travail accompli par la Mission d'établissement des faits de l'OIAC, qui a déterminé que des armes chimiques avaient été employées en Syrie. L'établissement objectif, rigoureux et impartial des faits est indispensable pour nous tous. Nous nous félicitons du dernier rapport de la Mission d'établissement des faits, qui rejette les allégations sans fondement du régime syrien concernant l'utilisation présumée d'armes chimiques contre l'Armée arabe syrienne les 7 juillet et 4 août 2017.

Nous saluons le travail de l'Équipe d'enquête et d'identification et nous nous félicitons de ses rapports, qui identifient les responsables du recours à des produits chimiques comme armes en Syrie. Nous souscrivons pleinement aux conclusions présentées dans son troisième rapport, selon lesquelles le régime d'Al-Assad est responsable de l'attaque meurtrière à l'arme chimique perpétrée à Douma le 7 avril 2018.

Nous appelons une nouvelle fois à ce que la communauté internationale prenne des mesures énergiques pour obliger le régime syrien à déclarer et à détruire l'intégralité de ses stocks d'armes chimiques et de son programme d'armes chimiques d'une manière transparente et vérifiable. Le Conseil de sécurité doit faire comprendre au régime d'Al-Assad qu'il n'a pas d'autre choix que de coopérer pleinement et de mettre en œuvre la résolution 2118 (2013). Nous réaffirmons notre plein appui au travail objectif, impartial et professionnel qu'effectue l'OIAC et condamnons tout acte susceptible de nuire à sa réputation.

Nous réaffirmons notre condamnation de l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit, à tout moment et en toutes circonstances, ainsi que l'impératif de mettre fin à l'impunité pour quiconque y a recours.

**M. Olmedo** (France) : Je remercie à mon tour M. Ebo pour son exposé.

Chacun le sait, nous sommes réunis ici car le régime syrien a utilisé des armes de destruction massive contre sa propre population. Des enquêtes indépendantes menées par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) l'ont démontré à neuf reprises.

En janvier, l'OIAC a publié un rapport accablant qui démontre comment l'armée de l'air syrienne a délibérément largué deux barils de chlore sur des bâtiments résidentiels, provoquant la mort de 43 personnes. La France condamne dans les termes les plus fermes

l'utilisation répétée de ces armes horribles. Or, près d'une décennie après l'adoption de la résolution 2118 (2013), le régime n'a toujours pas fait la lumière sur ses stocks. Nous savons pourtant qu'ils n'ont pas tous été détruits.

Il est donc impératif que le régime syrien autorise le personnel de l'OIAC à se déployer en Syrie, comme c'est son mandat. Le déploiement limité des équipes de l'OIAC ne constitue pas une alternative viable. La Syrie doit cesser d'entraver les travaux du Secrétariat et se mettre en conformité avec ses obligations internationales si elle veut recouvrer ses droits et ses privilèges.

Malgré les obstacles, je souhaite saluer le travail indépendant, impartial et professionnel que mène l'OIAC. Nous saluons à cet égard le travail de la Mission d'établissement des faits et la publication récente de son dernier rapport sur les deux incidents survenus à Kharbit Massasna en juillet et août 2017, qui a confirmé que rien ne permettait de conclure que des armes chimiques auraient été utilisées, contrairement à ce que prétend la Syrie.

Aucune campagne de désinformation ne saura cacher la culpabilité du régime. Exposer la vérité est essentiel afin de mettre les auteurs de ces attaques face à leurs responsabilités. Il ne doit y avoir aucune impunité pour les criminels de guerre. La lutte contre l'impunité est le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction, et la France continuera de défendre ces principes avec ses partenaires.

**M. Sun Zhiqiang** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement de son exposé.

En ce qui concerne la question des armes chimiques, la position de la Chine demeure inchangée. La Chine est fermement opposée à l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit, quelles que soient les circonstances et à quelque fin que ce soit, et espère que le monde sera rapidement débarrassé de toutes les armes chimiques. Le dialogue et la concertation sont les seuls moyens de régler la question des armes chimiques en Syrie. Nous nous félicitons de la réunion de haut niveau entre le Gouvernement syrien et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qui s'est tenue à Beyrouth, et attendons avec intérêt la tenue, dans les meilleurs délais, d'une réunion de haut niveau entre le Ministre syrien des affaires étrangères, le Chef de l'autorité nationale syrienne et le Directeur général de l'OIAC.

Concernant les différentes interprétations d'un certain nombre de questions par le Gouvernement syrien et le Secrétariat technique, nous estimons qu'il faut

respecter les faits scientifiques, cultiver l'objectivité et l'équité et faire en sorte que les deux camps continuent d'échanger sur le sujet et de rapprocher leurs vues afin de régler ensemble et dès que possible les questions en suspens. En même temps, la Chine appelle la communauté internationale à envisager objectivement les efforts de la Syrie. Nous espérons que le Secrétariat technique répondra aux préoccupations et demandes de la Syrie avec professionnalisme et en toute transparence. Il doit accorder toute l'attention voulue aux informations précédemment communiquées par le Gouvernement syrien sur la possession et l'emploi d'armes chimiques par des organisations terroristes.

Enfin, la Chine répète que le Conseil devrait réduire la fréquence de ses débats sur la question des armes chimiques syriennes, ce qui lui permettrait d'économiser des ressources et d'améliorer son efficacité.

**M. Wazima Szatmari** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Adedeji Ebo, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, de son exposé, et salue la participation à la séance de ce jour des représentants de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Türkiye.

Nous avons lu attentivement le rapport du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en date du 23 juin ((S/2023/484) et n'y avons trouvé une fois de plus que peu d'informations nouvelles justifiant de mobiliser l'attention du Conseil de sécurité. Nous continuons de suivre les résultats des activités limitées des membres de l'Équipe d'évaluation des déclarations dans le pays. Nous nous félicitons du fait que le Secrétariat technique de l'OIAC et l'autorité nationale syrienne aient réussi à s'entendre sur la tenue d'une réunion pour aborder les questions liées au dossier chimique syrien. Nous espérons que cette reprise des contacts aboutira à un renforcement de la coopération entre l'OIAC et la Syrie pour clarifier toutes les questions en suspens liées à la déclaration initiale du pays et aux violations de la Convention sur les armes chimiques dans le cadre du conflit syrien.

Nous réaffirmons que le travail effectué par l'OIAC pour établir la vérité factuelle sur ces incidents doit l'être sous l'empire d'un engagement sans équivoque à la transparence, à l'impartialité et à la rigueur technique. C'est sur cette seule base que le Conseil de sécurité peut lui donner compétence pour s'acquitter de cette tâche. Dès lors, nous estimons que toutes les missions d'enquête et d'établissement des faits déployées par l'OIAC doivent être au-delà de tout soupçon d'ingérence politique.

Le Brésil a accueilli avec une vive préoccupation le dernier rapport en date distribué par le Berlin Group 21 à La Haye au sujet du processus qui a débouché sur la publication du rapport final de la mission dépêchée afin d'enquêter sur l'emploi présumé d'armes chimiques à Douma en avril 2018. Le document soulève nombre de questions extrêmement préoccupantes que l'OIAC n'a pas intérêt à ignorer si elle veut préserver la crédibilité de ses conclusions, s'agissant non seulement de l'incident de Douma mais aussi de tous les aspects relatifs aux missions qui ne servent pas des fins de vérification. Nous comptons sur le Directeur général de l'OIAC et le Secrétariat technique pour examiner en toute transparence les points abordés par le Berlin Group 21, de préférence d'ici à la prochaine session du Conseil exécutif de l'OIAC. À tout le moins, l'OIAC devrait renforcer ses pratiques internes afin d'écartier tout soupçon de défaillance en termes de rigueur technique et de garantir sa liberté à l'égard de toute ingérence politique dans ses activités de vérification.

Pour terminer, je réaffirme que le Brésil condamne fermement l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. Tout emploi de telles armes fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Un resserrement de la coopération à la fois entre la Syrie et l'OIAC et entre l'OIAC et l'ONU reste notre meilleur espoir de clore ce qu'il est convenu d'appeler le dossier chimique syrien et de prévenir et décourager tout emploi de pareilles armes à l'avenir.

**M<sup>me</sup> Chanda** (Suisse) : J'aimerais d'abord remercier le Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M. Ebo, pour sa présentation.

La Suisse considère la Convention sur les armes chimiques comme un pilier important de notre sécurité collective. Ratifiée par la quasi-totalité des États, dont la Syrie en 2013, cette convention offre une protection contre les menaces et les effets dévastateurs des armes chimiques. C'est avec beaucoup de satisfaction que la Suisse a pris connaissance de l'annonce du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) quant à la destruction complète des derniers stocks d'armes chimiques déclarées. Ceci constitue une étape historique pour le multilatéralisme et les efforts de désarmement.

En revanche, nous regrettons que les États membres de l'OIAC n'aient pas réussi à trouver un consensus sur le document final lors de la cinquième Conférence d'examen de la Convention à La Haye, du 15 au 19 mai derniers. La Conférence a toutefois montré qu'il y a un consensus sur de nombreuses questions et que l'immense majorité des

délégations considère que le dossier des armes chimiques en Syrie reste un défi central pour la pleine mise en œuvre de la Convention. Dans cette logique, je souhaite réaffirmer une nouvelle fois ici l'entière confiance de mon pays en l'OIAC en tant que gardienne principale de la Convention. L'intégrité et le professionnalisme de l'OIAC et de toutes ses missions, y inclus celles de l'Équipe d'enquête et d'identification, ne font aucun doute. Aussi sommes-nous impatients de prendre connaissance du rapport consécutif à la visite effectuée en Syrie du 12 au 19 avril derniers par une équipe réduite de l'Équipe d'évaluation des déclarations, et du résultat des analyses d'échantillons actuellement menées dans les laboratoires désignés par l'OIAC.

Nous saluons la tenue d'une réunion entre l'OIAC et la Syrie les 22 et 23 juin à Beyrouth. Nous relevons par ailleurs les échanges en cours entre l'OIAC et la Syrie en vue d'une possible reprise des consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne et espérons que ces efforts aboutiront très prochainement. Les obstacles posés par la Syrie au rétablissement d'une coopération pleine et entière avec l'OIAC représentent un sérieux manquement aux obligations contenues dans la résolution 2118 (2013) du Conseil. La Syrie doit fournir un accès immédiat et sans entrave au personnel de l'OIAC, et donner des réponses quant aux 20 points restés en suspens identifiés par le Secrétariat technique de l'OIAC.

Les rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC ont conclu à une utilisation répétée d'armes chimiques causant de nombreuses victimes en Syrie, y compris des enfants. L'utilisation de telles armes est interdite en toutes circonstances et, dans les conflits armés, constitue un crime de guerre. Il est essentiel que de tels crimes ne restent pas impunis et que les responsables soient identifiés, poursuivis et punis. Nous saluons à cet effet la coopération formelle entre l'OIAC et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Elle constitue un rouage important vers l'application de la résolution 2118 (2013) du Conseil et le respect du droit international pertinent.

**M. Bastaki** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Adedeji Ebo de son exposé.

Je tiens à exprimer une fois de plus la position des Émirats arabes unis en vertu de laquelle nous rejetons et condamnons expressément l'emploi d'armes chimiques,

quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances. Leur emploi constitue une violation flagrante des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et du droit international. Dans le contexte qui nous occupe aujourd'hui, j'insisterai sur deux points.

Premièrement, un dialogue véritable entre l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et la Syrie demeure essentiel si nous voulons obtenir des progrès tangibles sur ce dossier. Nous réaffirmons la nécessité de travailler conformément aux principes qui ont présidé à la création de l'OIAC, avec son caractère technique, au premier rang desquels figurent le consensus et l'absence de politisation. À cet égard, nous prenons acte du récent rapport de la Mission d'établissement des faits sur l'incident de Kharbit Massasna.

Deuxièmement, la menace du terrorisme chimique reste un défi important qui appelle une attention considérable, en particulier alors que Daech continue de perpétrer des attaques terroristes sans hésiter à utiliser tous les moyens et toutes les armes disponibles pour reprendre le contrôle en Syrie. Il s'agit d'une grave menace pour la sécurité et la stabilité non seulement de la Syrie, mais plus largement de la région tout entière.

Pour conclure, les Émirats arabes unis soulignent une fois encore l'importance de progresser sur le dossier des armes chimiques en Syrie, ainsi que dans tous les domaines liés au règlement de la crise syrienne.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Royaume-Uni.

Avant toute chose, je me joins aux autres orateurs pour remercier M. Ebo de son exposé.

Dix ans après l'accession de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques et l'adoption de la résolution 2118 (2013), et après 117 rapports mensuels du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, il est toujours impossible de confirmer la destruction complète du programme d'armes chimiques de la Syrie. Ce n'est pas dû à un manque d'effort de la part du Secrétariat technique, dont nous saluons l'action et la persévérance ; la responsabilité en revient entièrement aux autorités syriennes.

La Syrie a toujours nié avoir conservé de quelconques stocks d'armes chimiques, malgré les preuves évidentes du contraire. Il est toujours impossible de savoir où se trouvent précisément plusieurs centaines de tonnes d'agents de guerre chimique, dont la destruction ne peut

toujours pas être vérifiée. Tant que les États parties et le Secrétariat technique ne seront pas certains que la Syrie avance concrètement pour régler les 20 questions en suspens liées à sa déclaration, nous devons tous continuer à faire pression sur la Syrie pour qu'elle honore toutes ses obligations, parmi lesquelles celle de coopérer sans réserve et en toute bonne foi avec le Secrétariat technique.

Nous devons faire en sorte que la Syrie réponde de ses actes. Tous les États doivent exhorter le pays à s'acquitter des obligations que lui fait la Convention. Tant que les questions en suspens ne sont pas résolues, nous ne pouvons pas exclure que la Syrie détienne toujours un programme d'armes chimiques sous une forme ou une autre. Compte tenu de son emploi flagrant et répété d'armes chimiques, nous ne pouvons pas écarter la possibilité que le régime d'Al-Assad emploie à nouveau des armes chimiques.

Nous ne devons pas baisser les bras. Le programme d'armes chimiques de la Syrie continue de faire peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. C'est une question qui a de l'importance pour chacun d'entre nous.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Sabbagh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Avant tout, je tiens à réaffirmer que la République arabe syrienne condamne l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le moment, le lieu, l'auteur ou les circonstances. Je rappelle également que nous rejetons en bloc les fausses accusations et les mensonges désespérés que certains États profèrent contre mon pays.

Malgré les nombreuses réserves que nourrit mon pays face aux méthodes de travail du Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), la République arabe syrienne continue de coopérer avec l'organisation, guidée par ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et par la décision stratégique qu'elle a prise en 2013 d'accéder à la CIAC et de détruire l'intégralité de ses stocks et installations de production. Dans ce contexte, je voudrais m'attarder sur les derniers faits survenus concernant la coopération entre l'autorité nationale syrienne et le Secrétariat technique de l'OIAC.

Premièrement, l'autorité nationale syrienne a présenté ses cent quatorzième et cent quinzième rapports mensuels, pour les mois de mai et juin respectivement,

concernant les activités qu'elle a menées sur le territoire syrien.

Deuxièmement, l'autorité nationale syrienne a facilité cette année deux visites à Damas d'une délégation réduite de l'Équipe d'évaluation des déclarations, au cours desquelles l'autorité nationale syrienne a fait preuve de la plus grande coopération en facilitant l'accès à certains sites, la collecte d'échantillons et la réalisation d'entretiens avec des témoins. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il importe d'organiser la vingt-cinquième série de consultations avec l'Équipe et de s'employer rapidement à clore les questions en suspens, au lieu d'insister sur des questions de procédure pour lesquelles il existe de nombreuses autres options.

Troisièmement, à la suggestion de l'autorité nationale syrienne, une réunion de haut niveau distincte a été organisée avec l'Équipe d'évaluation des déclarations, à Beyrouth, à la fin du mois dernier. Durant cette réunion, l'autorité nationale syrienne a souligné qu'il fallait comprendre les spécificités du dossier syrien, ainsi que les circonstances difficiles dans lesquels il s'inscrit, et qu'il importait d'œuvrer à régler toutes les questions en suspens, plutôt que de soulever des questions compromettant la souveraineté nationale. Il a également été souligné qu'il fallait continuer d'organiser des réunions entre les deux parties, car l'échange de correspondance ne permet pas actuellement d'atteindre l'objectif visé. L'autorité nationale syrienne a souligné que les deux parties devaient trouver un terrain d'entente et parvenir à un accord qui permette d'avancer vers la clôture du dossier dans les meilleurs délais. L'autorité nationale syrienne a également pris bonne note des préoccupations soulevées par la délégation du Secrétariat technique et étudie actuellement les moyens d'y répondre.

Quatrièmement, l'autorité nationale syrienne a récemment fourni des explications concernant les résultats de l'analyse des échantillons prélevés par l'Équipe en avril 2019.

Cinquièmement, l'autorité nationale syrienne a également accepté de proroger de six mois, jusqu'au 31 décembre, l'Accord tripartite entre la République arabe syrienne, le Secrétariat technique de l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, afin de faciliter les tâches et les activités que mène l'OIAC en Syrie.

Sixièmement, la République arabe syrienne réaffirme qu'il est important d'organiser dès que possible une réunion de haut niveau entre le Ministre syrien des affaires

étrangères et des expatriés, le Chef de l'autorité nationale syrienne et le Directeur général de l'OIAC. Nous appelons également à poursuivre les contacts en cours entre les deux référents concernant l'ordre du jour de cette réunion.

Septièmement, la Mission d'établissement des faits a récemment publié son rapport sur les deux incidents survenus les 7 juillet et 4 août 2017, que mon pays avait signalés. Des sites de l'Armée arabe syrienne dans la région de Kharbit Massasna, dans la province de Hama, ont été pris pour cible par des tirs de mortier au gaz toxique. Depuis cinq ans, mon pays ne cesse de demander à la Mission d'établissement des faits de publier ses rapports sur ces deux incidents, ainsi que sur plusieurs autres, en particulier après que mon pays a fourni à la Mission toutes les preuves nécessaires et l'a aidée à obtenir des témoignages et à accéder aux dossiers médicaux. Nous avons également transmis à la Mission d'établissement des faits les éclaircissements requis et les informations provenant de nos sources.

Toutefois, ma délégation regrette que les méthodes de travail erronées et les graves lacunes dans les travaux de la Mission – comme le fait qu'elle viole les termes de son mandat et qu'elle s'écarte du fond et des dispositions de la CIAC, en particulier de l'Annexe sur la vérification – aient encore une fois poussé la Mission à tirer des conclusions qui manquent de professionnalisme et attestent une fois de plus qu'elle applique deux poids, deux mesures dans ses travaux.

Dans ses enquêtes sur d'autres incidents, la Mission d'établissement des faits s'est systématiquement appuyée sur des méthodes de travail variées, comme des sources anonymes ou en accès libre, et elle a utilisé des preuves recueillies par des groupes terroristes. En outre, elle rédige toujours des conclusions de manière peu probante, ce qui accroît la méfiance que suscite son travail et confirme son faible niveau de professionnalisme et d'objectivité.

Pour terminer, il est regrettable que la coopération que l'autorité nationale syrienne accorde au Secrétariat technique de l'OIAC se heurte à l'ingratitude et au déni, que ce soit en minimisant certains aspects de notre coopération ou en exagérant certaines mesures procédurales, sans parler de l'accent mis sur les éléments négatifs, au détriment des points positifs, dans les rapports mensuels publiés par le Secrétariat technique. Ma délégation souligne qu'il faut procéder à une révision complète des méthodes de travail erronées du Secrétariat technique de l'OIAC et de ses équipes, et veiller à ce que le Secrétariat technique ne devienne pas un outil politique au service

des visées hostiles que certains pays nourrissent envers d'autres États.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

**M. Irvani** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Nous saluons la présence à la séance d'information d'aujourd'hui de M. Ebo, Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement.

L'Iran condamne une nouvelle fois l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit et en toutes circonstances. L'emploi de ces armes meurtrières constitue une violation flagrante du droit international et un crime contre l'humanité et représente une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

L'Iran a tragiquement été l'une des principales victimes des armes chimiques. Le 28 juin 1987, la ville de Sardacht, en Iran, a subi une attaque dévastatrice à l'arme chimique, entraînant d'immenses souffrances et la perte de civils innocents, dont des femmes et des enfants.

Les pays occidentaux, dont la France, le Royaume-Uni et les États-Unis, portent une part de responsabilité pour avoir appuyé le régime de Saddam Hussein et collaboré avec lui pendant la guerre de l'Iraq contre l'Iran. Leur complicité a permis l'emploi systématique d'armes chimiques contre le peuple iranien, un acte qui ne saurait être oublié. Le silence des pays occidentaux ou leur participation active à ces atrocités a compromis la recherche de la justice et révélé un deux poids, deux mesures flagrant. Cela a également empêché le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités et de faire rendre des comptes aux auteurs de ces crimes odieux.

La République arabe syrienne reste déterminée à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques. Conformément à cet engagement, le Gouvernement syrien continue d'adopter une approche constructive et de coopérer avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Dans son rapport (voir S/2023/484), le Secrétariat technique de l'OIAC confirme que les 27 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées en Syrie ont bien été détruites. Dans un souci de transparence et de responsabilité, la Syrie présente régulièrement des rapports mensuels sur l'état d'avancement de l'élimination des armes chimiques.

En mai et juin, la Syrie a présenté ses 114<sup>e</sup> et 115<sup>e</sup> rapports mensuels au Directeur général de l'OIAC,

fournissant des détails sur les activités menées pour éliminer les armes chimiques et démanteler leurs installations de fabrication. En outre, la Syrie a facilité deux visites d'une équipe réduite de l'Équipe d'évaluation des déclarations à Damas cette année. Au cours de ces visites, l'autorité nationale syrienne a pleinement coopéré en autorisant l'accès aux sites, la collecte d'échantillons et l'audition de témoins.

Conformément à la suggestion de l'autorité nationale syrienne, une réunion séparée avec l'Équipe d'évaluation des déclarations à plus haut niveau s'est tenue à Beyrouth à la fin du mois dernier, démontrant l'engagement de la Syrie en faveur du dialogue et de la coopération. En outre, l'autorité nationale syrienne a accepté de proroger l'Accord tripartite entre la République arabe syrienne, le Secrétariat technique de l'OIAC et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Cette prorogation, effective jusqu'au 31 décembre, vise à faciliter les tâches et les activités de l'OIAC en Syrie. Par ces actions, la Syrie s'emploie à démontrer sa volonté de s'acquitter de ses obligations et de coopérer avec l'OIAC en vue de l'élimination complète des armes chimiques sur son territoire.

Nous appuyons pleinement la promotion d'un dialogue constructif entre la Syrie et l'OIAC au plus haut niveau, selon un calendrier précis, pour traiter toutes les questions en suspens et clore le dossier de manière définitive et concluante. Une telle approche garantira la transparence, la responsabilité et une résolution satisfaisante de toutes les questions en suspens liées aux armes chimiques en Syrie. Dans ce contexte, nous saluons la détermination de la Syrie à organiser une telle réunion à haut niveau.

L'intégrité et la crédibilité de l'OIAC, en tant qu'organisme international, dépendent de sa capacité à rester neutre et objective, guidée uniquement par des considérations scientifiques et techniques. Cette approche est essentielle pour prévenir efficacement l'emploi d'armes chimiques et faire progresser les objectifs inscrits dans la Convention.

En outre, toute enquête doit être impartiale, professionnelle, fiable et objective. Ces enquêtes doivent respecter pleinement les exigences et les procédures énoncées dans la Convention. Pour traiter efficacement les questions non résolues et préserver le caractère technique des discussions, il est essentiel d'éviter de politiser la question et d'appliquer deux poids deux mesures. Ce faisant, nous pouvons œuvrer en faveur de la justice, de la responsabilité et de la prévention de nouvelles atrocités.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Türkiye.

**M. Çetin** (Türkiye) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Haut-Représentant adjoint, M. Ebo, de son exposé.

Le dernier rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) (voir S/2023/484) montre que les questions en suspens concernant la déclaration initiale et les déclarations ultérieures du régime syrien persistent. Compte tenu des lacunes, incohérences ou disparités recensées qui n'ont pas encore été résolues, le Secrétariat technique de l'OIAC ne peut toujours pas considérer que cette déclaration est exacte et complète. En outre, comme nous l'a dit le Haut-Représentant adjoint aujourd'hui, le Secrétariat technique de l'OIAC n'a pas encore reçu de réponse aux demandes d'informations qu'il a adressées au régime concernant ses installations de fabrication d'armes chimiques et le mouvement non autorisé des cylindres de chlore utilisés durant l'attaque survenue à Douma en 2018.

Nous prenons note des informations relatives à la deuxième série d'activités limitées menées dans le pays par une Équipe d'évaluation des déclarations réduite, du 12 au 19 avril. Le rapport périodique montre toutefois que les raisons qui empêchent la tenue de la prochaine série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC et l'autorité nationale syrienne persistent. Nous appelons le régime syrien à coopérer pleinement avec le Secrétariat technique de l'OIAC, à présenter les déclarations et documents en attente et à s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013).

Le travail qu'effectue la Mission d'établissement des faits de l'OIAC et les enquêtes que mène l'Équipe d'enquête et d'identification seront déterminants pour établir la vérité sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. À cet égard, nous prenons note du récent rapport de la Mission d'établissement des faits concernant deux incidents d'utilisation présumée de produits chimiques toxiques comme armes à Kharbit Massasna les 7 juillet et 4 août 2017.

Je tiens à réaffirmer que l'emploi d'armes chimiques constitue une violation grave du droit international et est inacceptable quelles que soient les circonstances. Nous continuerons d'appuyer les efforts déployés par l'ONU et l'OIAC pour que les auteurs de l'emploi répété d'armes chimiques en Syrie répondent de leurs actes.

*La séance est levée à 12 h 25.*